

# Les universités d'Ile-de-France : bilan et perspectives d'évolution

**A l'exception des universités nouvelles, le programme Université 2000 a quasiment ignoré l'Ile-de-France et, en particulier, les universités parisiennes. En outre, universitaires et décideurs politiques ou économiques voient dans les conséquences de la politique de délocalisation un risque d'affaiblissement du rôle de Paris par rapport à celui des grandes villes concurrentes européennes. Une prise de conscience collective des difficultés a pu récemment conduire à un ambitieux plan de développement qui devrait sensiblement modifier le paysage universitaire francilien.**

**par Jean-Richard Cytermann**  
*Directeur de la programmation  
et du développement*  
*Ministère de l'Éducation nationale*

**S**i l'Ile-de-France reste de loin la principale région française en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la situation des universités peut toutefois y apparaître comme contrastée. Le découpage uni-

versitaire y est particulièrement complexe ; le patrimoine immobilier des universités, notamment celles de Paris-Centre, est souvent dégradé et la capacité d'accueil des bibliothèques universitaires y est notoirement insuffisante. L'enseignement supérieur et la recherche en Ile-de-France ont, par ailleurs, été confrontés aux objectifs des politiques de découpage universitaire et d'aménagement du territoire visant

à limiter le poids de la région parisienne à l'échelle nationale par la stabilisation des effectifs dans les universités parisiennes ou le renforcement de la recherche en région, en favorisant le départ des équipes d'Ile-de-France vers la province (CIAT de 1992) (1).

Cette politique de stabilisation fut accompagnée, pendant de nombreuses années, du faible soutien de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris, notamment pour les universités de Paris-Centre. C'est moins vrai pour le reste de l'Ile-de-France, les collectivités locales ayant participé activement à la réalisation des universités nouvelles.

Cette prise de conscience collective des difficultés rencontrées par les universités parisiennes est relativement nouvelle et s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- l'importance de plus en plus grande attachée à l'état du patrimoine universitaire et aux questions de sécurité, avec un effet amplificateur induit par la présence de l'amiante à Jussieu ;
- l'absence de renouvellement du personnel dans les laboratoires de recherche, liée à la politique de délocalisation, évoquée précédemment, et qui inquiète, à la fois, la communauté universitaire et les décideurs politiques ou économiques, qui y voient un risque d'affaiblissement du rôle de Paris par rapport à celui des grandes villes concurrentes des pays européens.

C'est pourquoi, dès le lancement du plan U3M (Université du 3<sup>e</sup> millénaire), à l'automne 1998, le ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Claude Allègre, a nettement reconnu, qu'à l'exception des universités nouvelles, le programme Université 2000 avait quasiment ignoré l'Ile-de-France et, en particulier, les universités parisiennes, et qu'il en faisait une priorité du nouveau schéma. Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 allait traduire cette volonté.

Nous nous attacherons à dresser le bilan contrasté d'un enseignement supérieur en Ile-de-France qui, malgré les difficultés, reste attractif. Nous montrerons, ensuite, comment la prise de conscience collective de ces difficultés a pu conduire à un ambitieux plan de développement qui, à travers deux contrats de plan, devrait modifier sensiblement le paysage universitaire francilien.

## Un paysage universitaire complexe

L'éclatement de l'Université de Paris après 1968 a conduit à la création de treize universités, neuf, puis huit (2) à Paris-Centre et quatre, puis cinq en banlieue, toutes portant le nom de Paris. C'est une situation sans équivalent dans le monde, qui ne contribue pas à une compréhension aisée de l'organisation de l'Université de Paris. Ce découpage ne s'est, en général, pas fait

(1) Il est à noter que la LOADDT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) a également fixé un objectif plafond (35 % de chercheurs en Ile-de-France), objectif qui, de fait, est déjà atteint.

(2) Paris VIII, l'université expérimentale voulue par Edgar Faure, a été déplacée de Paris (du Bois de Vincennes à Saint-Denis) sur la volonté de la ministre des universités, Alice Saunier-Seïté.

suivant des critères rationnels, mais plutôt idéologiques et politiques. Ainsi, en schématisant quelque peu, le partage de la Faculté des sciences de Jussieu entre Paris VI et Paris VII, s'est fait suivant la répartition des maîtres de conférence, allant plutôt à Paris VII, et des professeurs, allant plutôt à Paris VI. Les lieux les plus prestigieux, Sorbonne, Jussieu, Panthéon sont occupés et revendiqués par plusieurs universités. Cinq universités ont un pied à la Sorbonne et trois gardent ce nom dans leur dénomination statutaire (Paris I, Université Panthéon-Sorbonne, Paris IV, Université Paris-Sorbonne et Paris III, Université Sorbonne-Nouvelle). Cela ne simplifie, assurément, ni l'identification, ni la construction d'une identité propre à chaque université, ni la gestion des locaux et des services communs.

Aux treize premières universités d'Ile-de-France se sont ajoutées, à partir de 1991, quatre nouvelles universités dans les villes nouvelles (Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy - Pontoise, Marne-la-Vallée, Evry) dont l'objectif - qui a été atteint - était de stabiliser le nombre d'étudiants à Paris-Centre, en absorbant la croissance de la grande vague démographique des années 1990.

A côté des dix sept universités parisiennes, l'enseignement supérieur est également dispensé en Ile-de-France :

- dans de grands établissements (Muséum d'histoire naturelle, Ecole normale supérieure, Collège de France, Conservatoire national des arts et métiers, Ecole des hautes études en sciences sociales, Fondation nationale des sciences politiques), institutions de prestige élevées à côté, "voire contre" l'Université (3), à vocation spécifique de recherche ou de muséographie ;

- et, même si proportionnellement le pourcentage d'élèves en école d'ingénieurs est inférieur à la moyenne nationale, dans de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce - les plus prestigieuses - dont les collaborations avec l'Université devraient être plus développées ; ainsi, l'ensemble des établissements et organismes présents sur

le plateau de Saclay (Supelec, HEC, CEA, Paris XI, Polytechnique, INRA...) n'ont jamais développé une réelle synergie.

## Une proportion d'étudiants en décroissance, mais qui reste forte

La proportion d'étudiants en Ile-de-France a fortement décru depuis 20 ans : ils ne représentent, dans les universités franciliennes, que 26 % de la population universitaire métropolitaine contre 34 % en 1980 ; pour les universités parisiennes, les pourcentages sont de 26 et 14 % ; seul le nombre d'étudiants à Paris-Centre est inférieur à ce qu'il était en 1980. Si l'on raisonne sur l'ensemble de l'enseignement post-baccalauréat, l'Ile-de-France représente 26 % du total, avec des fortes variations suivant les secteurs : 27 % pour les filières générales universitaires, 36 % pour les écoles de commerce et gestion, 31 % pour les classes préparatoires aux grandes écoles, 25 % pour les formations d'ingénieurs, mais seulement 18 % pour les sections de techniciens supérieurs (7,7 % pour Paris) et 14,7 % pour les instituts universitaires de technologie (1,8 % à Paris). Ceci montre le peu d'appétence pour les filières technologiques. La région parisienne a, en revanche, une part quasiment constante des 3<sup>es</sup> cycles (37 % maintenant, contre 70 % en 1980), même s'il y a eu un rééquilibrage au sein de l'Ile-de-France entre Paris et la banlieue.

Cette forte présence du 3<sup>ème</sup> cycle se retrouve tout naturellement pour la recherche. L'Ile-de-France reste, de loin, la première région française pour la recherche (40 % de la production scientifique française) et une des toutes premières régions européennes, même si sa part a reculé légèrement au niveau national comme au niveau international. Les chercheurs des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM notamment) qui travaillent, pour l'essentiel, dans des sites ou des laboratoires universitaires, y sont proportionnellement très nom-

breux. L'Ile-de-France représente ainsi 45 % des chercheurs des grands organismes de recherche contre 27 % des enseignants chercheurs, même si le CNRS ne compte plus maintenant que 45 % de ses agents en Ile-de-France, contre 55 % il y a dix ans.

## Un patrimoine immobilier insuffisant et parfois dégradé

Les universités de Paris-Centre n'ont pas bénéficié des différentes procédures (contrat de plan Etat-Région, Université 2000) qui se sont traduites par un effort conjoint de l'Etat et des collectivités locales. Quelques rares opérations ont pu être réalisées dans les dix dernières années (extension de Paris IX - Dauphine, de Paris IV à Malesherbes, de Paris I boulevard de l'Hôpital ou rue Saint Hyppolite), mais les universités parisiennes littéraires et juridiques (Paris I, II, III, IV) ont des capacités d'accueil insuffisantes et inférieures aux normes de référence. C'est le cas aussi de quelques universités de la première couronne (Paris X et Paris XII).

Sous la pression de l'urgence on a multiplié les implantations : leur nombre s'élève désormais à 131, uniquement pour ce qui concerne les universités (hors IUT). Ceci a entraîné, notamment dans Paris intra-muros ainsi que pour les antennes situées en dehors de Paris, une absence totale de lisibilité du dispositif universitaire :

- sur le plan institutionnel, certaines universités occupent jusqu'à 18 sites différents ;
- sur le plan scientifique, on assiste à l'éclatement ou la cohabitation des disciplines et à l'absence d'identification de pôles thématiques ;
- sur le plan géographique, les implantations inférieures à 500 m<sup>2</sup> sont noyées dans des locaux abritant des activités étrangères au monde universitaire.

L'Ile-de-France souffre d'un déficit important dans le secteur des bibliothèques universitaires - avec le symbole bien connu des files d'attente à la bibliothèque Sainte-Geneviève - ainsi

(3) Claude Allègre, "l'Age des Savoirs".

que dans celui des logements étudiants, concentrés sur deux grosses cités (Antony et Nanterre) et déficitaires à Paris et dans l'est de la région.

Enfin, outre la question du désamiantage et de la mise en sécurité du site de Jussieu, de nombreux établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France nécessitent des efforts importants de réhabilitation.

## Un enseignement supérieur qui reste attractif

Malgré toutes ces difficultés, l'Ile-de-France reste attractive et continue à attirer des bacheliers provinciaux migrants, en particulier ceux provenant des académies limitrophes. Les classes préparatoires aux grandes écoles continuent de drainer les meilleurs bacheliers de toute la France. Il est, en effet, significatif que les difficultés de fonctionnement induites par le désamiantage du site de Jussieu n'aient entraîné ni le fléchissement des inscriptions des étudiants, ni le départ de chercheurs vers d'autres universités.

Enfin, malgré l'exiguïté de leurs locaux, les universités parisiennes littéraires et juridiques continuent d'attirer les meilleurs enseignants, une fin de carrière au Panthéon ou à la Sorbonne étant

toujours considérée comme l'objectif à atteindre. Le véritable problème concerne plutôt le nombre massif des départs à la retraite dans les prochaines années, qui surviendront d'abord dans les universités d'Ile-de-France - surtout de Paris-Centre - et qui risquent de déstabiliser beaucoup d'universités de banlieue ou même de province.

## Une prise de conscience collective

La réflexion lancée par Claude Allègre dès la fin de 1997 et qui a conduit à l'élaboration du Plan U3M et du contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 a été l'occasion d'un travail en commun et d'une concertation entre diffé-

rents acteurs (administrations, universitaires, élus, socio-économiques). Menée sous l'égide du préfet de Région Ile-de-France, Jean Pierre Duport, et du recteur de l'Académie de Paris, René Blanchet, cette réflexion a débouché sur quatre conclusions :

- la région Ile-de-France, riche de nombreux atouts, est désormais affaiblie par de fortes tensions qui menacent ses équilibres économiques, sociaux et territoriaux et qui influent fortement sur le dispositif éducatif ;

- l'existence, au sein de la région, d'une aire métropolitaine majeure à l'échelle de l'Europe est un atout et son rayonnement est un élément déterminant de son développement ; grâce à sa large capacité de mobilisation de nombreux acteurs, la métropole parisienne peut, en effet, favoriser les projets de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'ensemble du bassin parisien ;

- le dispositif universitaire, soumis à la pression démographique de ces dernières années, est aujourd'hui fragilisé par une trop grande dispersion qui ne facilite ni sa lisibilité et ni sa mise en cohérence ;

- le vieillissement de ses effectifs et de ses équipements risquent d'affecter durablement son potentiel de recherche.

Les objectifs d'aménagement du territoire dans le domaine de

l'enseignement supérieur et de la recherche doivent être redéfinis en tenant compte de ces réalités. Une volonté clairement affichée dans un cadre contractuel de développement des complémentarités ainsi que la mise en réseau de structures de formation et de recherche constituent la démarche la mieux adaptée à la mise en œuvre d'un développement durable.

Ce constat a abouti par rapport aux attitudes des périodes antérieures à deux inflexions essentielles :

- la délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale (DATAR) a admis - et pas seulement pour le domaine de l'enseignement supérieur - que les contrats de plan Etat-Région devaient prendre largement en compte les besoins de la Région Ile-

de-France. Le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, rédigé en collaboration avec la DATAR et validé en commission interministérielle, reconnaît que le contexte de concurrence en matière d'enseignement supérieur et de recherche oblige à repenser les principes de l'aménagement universitaire du territoire ; le problème n'est plus uniquement la place de Paris par rapport à la province, mais aussi le positionnement des métropoles universitaires comme Paris, Strasbourg, Marseille... face à Munich, Oxford ou Barcelone ;

- les élus territoriaux de la Région Ile-de-France se sont engagés vigoureusement - qu'il s'agisse de la Région Ile-de-France, des départements ou, pour la première fois, de la Ville de Paris - pour une somme de 2,5 milliards de francs, contre 1,4 milliards dans le contrat de plan précédent, et la Ville de Paris a signé, avec l'accord unanime des groupes politiques, le 25 octobre, une convention ambitieuse sur le développement de l'enseignement supérieur à Paris ;

- l'ensemble des efforts conjugués a abouti dans le contrat de Plan 2000-2006 à un engagement de près de 9,5 milliards de francs que l'on peut comparer aux 4 milliards engagés pour la période 1994-2000. Si l'on y ajoute les engagements, hors contrat de plan, sur le désamiantage de Jussieu (3,8 milliards), le Muséum d'histoire naturelle (1 milliard) le Musée du Quai Branly (0,6 milliard) et la mise en sécurité des bâtiments universitaires (1 milliard), ce sont, au total, près de 16 milliards qui seront affectés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Ile de France (4).

## Une politique d'identification de grands sites et de réseaux

Ce qui caractérise actuellement les sites universitaires en Ile-de-France, c'est l'absence de logique d'implantation

(4) Il faut ajouter à cela l'effort fait sur le synchrotron, pour lequel la volonté des élus de la Région Ile-de-France n'a pas été sans conséquences sur la décision finale.

spatiale autre qu'historique. L'important paysage universitaire, dispersé, a été brouillé par un développement anarchique sous la pression de la démographie étudiante. Le nombre d'implantations a été multiplié de façon totalement désordonnée. Sous la pression de l'urgence, mais aussi en fonction des moyens disponibles, les sites n'ont pas fait l'objet de véritables plans d'aménagement. Les universités franciliennes ont été les grandes oubliées du plan Université 2000 qui a concentré ses efforts sur la création de quatre universités nouvelles et de nombreux départements d'IUT.

Dans le cadre du plan U3M, une politique d'identification des grands sites va être mise en œuvre afin de donner à l'ensemble du dispositif francilien une lisibilité à deux niveaux : institutionnel et thématique. Le nombre d'implantations (qui peut atteindre 18 pour certaines universités) sera réduit. Sans fixer de norme, l'objectif est la limitation à terme et de façon significative du nombre de sites satellites par université. La recomposition géographique doit favoriser sur un même site des activités convergentes sur un thème général avec des moyens qui seront mutualisés. Cette logique de site ne peut être dissociée d'une logique de réseau qui devrait être facilitée par la mise en œuvre d'une infrastructure régionale de transport de données à « très haut débit ». Ce réseau sera lié à Renater (réseau national des télécommunications pour la recherche) et associé aux centres serveurs régionaux et plates-formes de programmes numériques.

Cette logique de site, qui devra privilégier de nouveaux modes d'organisation, doit enfin permettre d'identifier des lieux de mise en cohérence de tous les éléments favorisant l'accès aux savoirs sous toutes ses formes : nouveaux espaces d'auto-formation, développement de la vie sociale avec mise en œuvre de locaux associatifs, capacité de prise en charge de publics ciblés et structures adaptées...

Le plan U2000 a affirmé la volonté d'intégration de l'université dans la ville, et a positionné de façon interactive les équipements universitaires comme parties prenantes des aménagements urbains. Le plan U3M poursuit

cette démarche. En Ile-de-France, du Quartier latin à la grande banlieue et aux villes nouvelles, en passant par les marges de Paris intra-muros, les cas de figure sont multiples et très diversifiés. La logique de site du plan U3M en Ile-de-France articule la recomposition spatiale des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche avec des opérations structurantes d'aménagement urbain.

Dans Paris intra-muros cette logique de site va distinguer :

- des sites principaux, porteurs d'une identité forte autour d'un ou plusieurs établissements (Sorbonne-Quartier latin, Sorbonne-Panthéon, Raspail, Saint-Guillaume, Assas, Montagne Sainte-Geneviève, Jussieu, Odéon-Saints-Pères, Dauphine) ;
- des sites satellites, pôles de développement pour les universités déficitaires en locaux, qui devraient permettre également d'opérer le remembrement de ces établissements actuellement dispersés.

Sur la couronne, le déficit en capacités d'accueil de certaines universités, la nécessité d'un rattrapage en matière de surfaces affectées à l'activité de recherche ainsi que la vétusté de certains campus qui requièrent des réaménagements importants, sont autant d'éléments qui seront pris en compte dans l'identification des sites permettant de conforter la lisibilité institutionnelle.

Cette démarche, qui implique une vaste opération de remembrement, va s'accompagner de la création de trois grands pôles universitaires, inscrits dans les grands projets de développement urbain de la région.

Dans Paris, au sein de la ZAC Paris-Rive Gauche, le pôle « Nouvelle Sorbonne » va accueillir, sur 200 000 m<sup>2</sup> et deux localisations distinctes, la refondation de l'Université Paris VII Denis Diderot, riche de sa pluridisciplinarité, et un pôle « langues et civilisations du monde », organisé autour d'un outil documentaire regroupant les fonds relatifs aux langues et civilisations non majoritaires, l'implantation de l'INALCO et différents centres de recherche. Ce site devrait accueillir également l'UFR STAPS de Paris V et éventuellement l'EPHE. Les moyens

inscrits au contrat de plan Etat-Région vont permettre de réaliser une part importante de ce pôle.

Le deuxième pôle, à vocation artistique, scientifique et technologique, est le pôle « La Villette - Plaine Saint-Denis ». Sur le site de La Villette, sera constitué un pôle dans le domaine des arts appliqués, des arts du spectacle, de la culture et de l'innovation ainsi que de l'image et du son. Une plateforme technologique consacrée à l'art, sciences et technologies va constituer le premier élément inscrit au contrat de plan ; sur le site de la Plaine Saint-Denis - Aubervilliers, seront développées deux plates-formes technologiques avec l'installation de formations d'ingénieurs ainsi qu'un département de l'IUT de Saint-Denis sur le site de la Halle Monjoie (transfert du CST de l'IUFM de Créteil), développement d'un pôle santé-société avec l'implantation de la MSH nord, du centre d'intérêt régional de Bobigny et du centre sur la nutrition humaine.

Enfin, à l'ouest de Paris et dans le cadre d'un aménagement territorial équilibrant de l'Ile-de-France, le pôle « Val-de-Seine » devrait s'étendre sur les sites de Boulogne-Billancourt, Meudon et Saint-Cloud : sa vocation doit être rapidement définie et devrait accueillir, dans un premier temps, la « Maison Dauphine Entreprises ».

Quant à la Sorbonne, après le départ des services du rectorat et la libération d'espaces importants, il est prévu de valoriser l'image des universités grâce à l'identité de ce lieu suffisamment prestigieux et d'y développer :

- un dispositif structuré d'accueil des universitaires étrangers ;
- un enseignement en langue étrangère ;
- un centre de colloques et de manifestations organisés par la communauté universitaire ;
- ainsi que l'élaboration d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, au niveau de la région dans son ensemble et dans un souci de cohérence interne et de lisibilité externe.

Un autre objectif essentiel porte sur l'adaptation de l'offre de formation à l'attente régionale.

La politique volontariste affichée d'une amélioration du taux d'accès à l'enseignement supérieur démontre qu'il existe un potentiel de croissance des entrants dans l'enseignement supérieur, l'université n'étant pas, évidemment, la seule orientation possible. Un enseignement adapté et de proximité sera développé, en confortant le maillage existant (la carte des IUT sera complétée sur les sites existants) et en privilégiant les complémentarités (carte des STS). Le véritable enjeu devrait se situer dans la capacité qu'auront les établissements à fonctionner dans une aire territorialement définie. Le secteur des voies professionnelles, actuellement sous-représenté malgré la présence d'un nombre important d'établissements, sera renforcé. Les lacunes géographiques constatées dans certaines disciplines seront progressivement comblées (médecine, arts, STAPS).

## Une politique volontariste d'envergure dans le domaine de la recherche

Les rééquilibrages souhaités par la loi d'orientation, d'aménagement et de développement du territoire de 1995, ont induit, au sein de la recherche de la Région Ile-de-France, des effets qui peuvent affecter durablement sa capacité de rayonnement et limiter sa position au niveau européen (vieillesse des effectifs, appauvrissement des structures, par exemple). Un plan important va être mis en œuvre, qui se caractérisera par le développement de cinq axes thématiques, dans une logique de réseau fédérant les compétences et les synergies entre les universités, les grands établissements et les grands organismes de recherche :

- dans le domaine des technologies nouvelles et des sciences humaines et sociales, avec la mise en œuvre d'opérations monodisciplinaires et pluriuniversitaires, le renforcement du réseau des maisons des sciences de l'Homme, le développement et la modernisation de grands outils documentaires ;
- dans le domaine des sciences du vivant et de la santé grâce, notam-

ment, à la création du réseau « génopôle Ile-de-France », avec Evry en tête de réseau, et au développement des centres de compétences dans les différents secteurs du post-séquençage et de l'application thérapeutique (Institut Curie, Paris VI et Paris VII, Villejuif, Paris-Sud Orsay, Gyf-sur-Yvette) ;

- dans le domaine de l'optique, du laser, des micro et nano-technologies, avec la mise en œuvre d'outils de recherche qui permettent aussi bien l'investigation dans la recherche fondamentale que dans les technologies de pointe ; ce développement va s'appuyer, notamment, sur le potentiel implanté sur le plateau de Saclay, Paris-Centre et Villetaneuse ;

- dans le domaine des sciences de l'univers et de l'environnement, avec le développement des compétences réparties sur la région et, notamment, la nouvelle implantation de l'IPG dans Paris et le développement de l'Institut Pierre-Simon Laplace à Versailles Saint-Quentin ;

- enfin, dans le domaine du stockage et du traitement de données ainsi que de la modélisation, l'exceptionnel potentiel réparti en Ile-de-France (universités, grands établissements, écoles et grands organismes de recherche) va permettre l'émergence d'une stratégie concertée, orientée vers l'ingénierie de l'information.

L'aménagement équilibré du territoire de l'Ile-de-France repose sur l'affirmation de pôles à forte lisibilité internationale, privilégiant une approche mutualisée des ressources. Dans cette optique, d'importantes opérations seront menées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

C'est le cas de la restructuration de Paris-Centre avec :

- la refondation de l'Université Paris VII sur sa nouvelle implantation géographique de la ZAC Paris-Rive Gauche et le recentrage de Paris VI sur le site de Jussieu (suite à l'opération de réhabilitation du campus Jussieu) ;

- le développement d'un pôle physique et chimie du vivant et la création d'un Institut de biologie du développement sur la Montagne Sainte-Genève ;

- l'implantation de l'IPGP sur le site de l'Ilot Cuvier ;

- la création de la bibliothèque thématique consacrée aux langues et civilisations non majoritaires sur la ZAC Paris-Rive Gauche et la création de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) ;

C'est également le cas du développement du « triangle nord », à vocation scientifique et technologique, bâti sur la Plaine Saint-Denis, Villetaneuse et Bobigny et impliquant directement :

- les grands organismes de recherche comme le CNRS (transfert du laboratoire « hautes pressions » à Paris-Nord, l'INRA (centre de recherche sur la nutrition humaine) et l'INSERM (centre d'intérêt régional de Bobigny) ;

- le CNAM (transfert de l'Institut du froid industriel et de l'Institut national de métrologie) et les Universités Paris VIII (lien à la MSH Nord) et Paris XIII (confirmation d'un développement tri-polaire avec implantation dans la Plaine Saint-Denis sur le site de la halle Monjoie) ;

- la participation de l'ISMCM-CESTI, le centre de ressources CRT-INNO TECH et le transfert du centre scientifique et technologique de l'IUFM de Créteil.

Cela implique également l'affirmation d'un croissant sud (Orsay, plateau de Saclay, Evry, Créteil, Chatenay-Malabry, Cachan) avec des opérations structurantes autour :

- du génome et du post-génome (génopôle d'Evry, centre de génomique structurale à Gif-sur-Yvette, pôle d'innovation thérapeutique et génétique à Villejuif/Cachan, pharmaco-technopôle de Chatenay-Malabry) ;

- des lasers et de l'optique, des micro-technologies et des nanosciences avec le pôle optoélectronique et nano-structures de Marcoussis, les pôles LUCIA et MINERVE et POLA à Orsay ;

- des sciences et technologies de l'information et de la communication avec le pôle du plateau du Moulon impliquant l'Université Paris XI, l'INRIA et l'École polytechnique.

L'identification de la recherche dans les universités nouvelles se fera au travers d'une thématique dominante avec la création d'espaces nouveaux :

- Université de Cergy-Pontoise (services urbains) ;

- Université d'Evry (sciences du vivant) ;

- Université de Marne-la-Vallée (amé-

nagement du territoire, ville et société) ;  
- Université de Versailles Saint-Quentin (environnement).

Pour ce qui concerne la structuration et le développement du domaine péri-universitaire, le plan prévoit :

- la création de CNRT, centres nationaux de recherche technologique (optique à Marcoussis, génomique à Evry, matériaux dans la Plaine Saint-Denis) ;

- la mise en place de plates-formes technologiques (arts-sciences-technologies sur le pôle de La Villette, mécanique, productique et matériaux, d'une part, et conduite et commande des installations en froid industriel et industries des procédés, d'autre part, sur le pôle Plaine-Saint-Denis, Ingénieur 2000 à Marne-la-Vallée, pharmacotechnopôle à Chatenay-Malabry ainsi que les plates-formes de Mantes-la-Jolie et Saint-Cyr-l'École) ;

- le développement des incubateurs (Ile-de-France sud Incubation, Ile-de-France Innovation, Sciences pratiques SA, Agoranov, Paris Biothech.

## **Le développement du réseau documentaire et du logement étudiant**

32 % des ressources documentaires de l'enseignement supérieur sont localisées en Ile-de-France. Ce potentiel, à beaucoup d'égard exceptionnel, est sous-valorisé, compte tenu du fort déficit en places assises et de la faiblesse du niveau d'accès direct aux documents.

Quatre orientations sont proposées pour moderniser et adapter ce dispositif :

- le développement du réseau documentaire, avec l'augmentation du nombre de places assises (notamment sur la couronne) ;

- la rationalisation des structures documentaires, avec le regroupement de fonds (bibliothèques thématiques) ;

- la valorisation des ressources, avec la requalification des bibliothèques patrimoniales (Sorbonne, Cujas, Sainte-Geneviève) ;

- la modernisation, avec l'achève-

ment de la numérisation des catalogues et la multiplication des postes de travail informatique et de l'accès à distance.

Enfin, l'Ile-de-France souffre actuellement d'un grand déficit dans le domaine du logement étudiant. Avec seulement 14 000 chambres, les capacités d'accueil du parc de logements étudiants ne permettent pas d'accompagner la politique annoncée en matière d'augmentation du taux d'accès à l'enseignement supérieur. Le déséquilibre constaté dans la répartition géographique du parc va, de surcroît, constituer un frein important dans le développement de l'académie de Créteil où le besoin de logement social est fortement ressenti. C'est pourquoi, pendant la durée du contrat de plan, 6 000 nouveaux logements vont être mis en service (2 000 sur Paris, 500 sur Versailles et 3 500 sur Créteil). D'autre part, le parc existant va également faire l'objet d'une réhabilitation. ●